

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Le neuf décembre deux mille vingt deux

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2022

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier, TEXIER Isabelle, DÉNOUE Joël et CATINOT Isabelle

Pouvoir(s) : CADORET Anita, NEBOUT Franck et LASNIER Isabelle ont donné respectivement pouvoir à CHAIGNAUD Éric, DÉNOUE Joël et DECELLE Guy

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N°2022-07-01 :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04/11/2022

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 04 novembre 2022, qui leur a été auparavant adressé par mail. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

D'APPROUVER le compte rendu du 04 novembre 2022.

Vote : **Pour : 19 Contre : 0 Absentions : 0**

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 16 décembre 2022,
Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ...1.6.DEC. 2022...
et transmission en Préfecture du ...1.6..DEC. 2022...*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.